

## Pourquoi du capital risque pour les PME TPE ?

Au cours des dernières décennies notre économie s'est significativement transformée

- Evolution des connaissances et donc des technologies,
- Mondialisation qui rend accessible une main d'œuvre bon marché,
- Prise de conscience du caractère limité des ressources naturelles et évolutions des modes de consommation.

Les secteurs d'activité traditionnels qui arrivent ou vont arriver rapidement à maturité, vont voir leurs modèles économiques changer.

***La structure de notre tissu économique régional principalement constitué de petites entreprises, plus mobiles et plus réactives, souvent considérée comme une faiblesse, pourrait être un véritable levier, à la condition toutefois de pallier leur sous capitalisation.***

La faiblesse des fonds propres est le principal handicap à la croissance des petites entreprises.

Leur typologie les exclut quasi systématiquement des modes de financement de haut de bilan classiques tels que le capital risque ou la bourse.

Elles sont également pénalisées dans la course aux aides, car ces dernières sont souvent limitées au montant des fonds propres.

Le recrutement des bons profils, la formation, le recours au conseil, l'accès à de nouveaux marchés, la R et D représentent des coûts importants que souvent nos entreprises ne peuvent s'offrir et qui sont pourtant générateurs d'avantages concurrentiels significatifs.

De plus, pour chaque entreprise il existe une taille critique, lui permettant de se maintenir sur son marché. Très souvent elles peinent à l'atteindre, se contentant alors de « niches », parfois lucratives, mais peu structurantes.

Au-delà du financement et tout en respectant l'indépendance du chef d'entreprise, un accompagnement pendant la durée de l'intervention permet de créer un lien fort avec l'entreprise, en l'aidant dans les moments difficiles, en lui ouvrant les réseaux des membres. Cet apport humain est au moins aussi important que l'apport financier.



---

## 2 C Invest, comment ?

### **OBJECTIFS**

SA à conseil d'administration pouvant effectuer des interventions de toute nature : actions, obligations, comptes courants, etc....2CInvest va permettre :

- Un accès au capital risque pour les entreprises qui en sont habituellement exclues car trop petites (interventions inférieures à 200 K€), dans des secteurs ou à un stade moins attractifs,
- Un effet levier sur les autres financements classiques,
- Un accès à certaines aides dont l'obtention est liée à un niveau de fonds propres,
- Un accompagnement des chefs d'entreprises qui se sentent souvent « un peu seuls » et sont demandeurs de conseils et rencontres.

### **Modes d'intervention**

- Tout type d'intervention (actions, obligations, comptes courants, etc...),
- Montants compris entre 50 et 150 K€,
- Durée de la participation 5 à 7 ans,

### **ACTEURS PRINCIPAUX**

Les fondateurs sont :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- L'Union Patronale du Var
- Somupaca
- L'Institut Régional de Développement du Nord Pas de Calais,

qui apportent ensemble 3 millions d'euros pour démarrer le fonds d'intervention.

Très rapidement ce fonds devra être porté à 5 millions d'€, et tous les partenaires publics ou privés sensibilisés aux problèmes de haut de bilan et à l'accompagnement des entreprises seront les bienvenus dans le tour de table,

D'ores et déjà d'autres Chambres de commerce et Organisations patronales sont très intéressés et souhaitent nous rejoindre

### **FORME JURIDIQUE, GOUVERNANCE**

Le fonds est constitué sous forme de SA à Conseil d'administration.

La Présidence est assurée par M Michel Blanchard, dirigeant de Coca Cola, et la direction générale, par M Vincent Backelandt, représentant l'IRD.



---

## **CIBLE, INTERVENTIONS, DECISIONS**

### **Cible**

- Entreprises en création, en développement ou en phase de transmission,
- Tous secteurs d'activité, (sauf promotion immobilière, activités financières et agriculture)
- TPE ou PME .

Les entreprises doivent être installées en Paca ou éventuellement sur les départements limitrophes.

### **Décisions**

Les dossiers sont soumis à un comité de présélection départemental, puis présentés au comité d'investissement. La décision comprend le détail des éléments qui permettront la mise en place de l'intervention (valorisation, éléments spécifiques du pacte d'actionnaires etc...).